

## Séance du 23 avril 2026.

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULANGER Steve, Maire, en séance ordinaire.

### **Étaient présents :**

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BREARD, FOURNEAUX, LEMAISTRE, MAHU, RICHARD VASSEUR,

Mesdames BARBIER, CARPENTIER, GAINVILLE, MATÉ, MUSONI.

### **Pouvoirs :**

Madame BRAINVILLE pourvoir à Monsieur BREARD

Madame PETIT pouvoir à Monsieur RICHARD, en raison d'une réunion extérieure pour le syndicat du collège, elle rejoindra la séance peut-être un peu plus tard.

Ouverture de la séance à 18 h 00.

### **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance,**

Formant la majorité des membres en exercice : Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT Monsieur MAHU est nommé secrétaire de séance, et Madame Muriel BEAUPÈRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Il s'agit de trois demandes de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire explique que ces points n'étaient pas inscrits initialement à l'ordre du jour, car lors de la réunion de CCCA qui s'est déroulée la veille, les conseillers communautaires ont été informés du calendrier des prochains conseils communautaires, 20-05 et 17-06 prochain, et comme il a été discuté, il y a des travaux à réaliser à l'école (toilettes, peinture, volets roulants) ces derniers peuvent prétendre à des fonds de concours. Monsieur le Maire précise que ces travaux seraient à réaliser, dans la mesure du possible, durant les vacances d'été, de ce fait, il convient de déposer rapidement les dossiers. La commission travaux se chargera d'étudier les différents devis.

### **Vote pour ajouter 3 points à l'ordre du jour**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité l'ajout des 3 délibérations de demandes de fonds de concours.

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 21-03-2026.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée.

### **Vote du procès-verbal de la dernière séance.**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité.

### **2. Présentation et vote du compte financier unique, 2025,**

Madame MATÉ, doyenne d'âge, présente le compte financier unique.

Section fonctionnement

<b>Libellé DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>Total chapitre 011 : charges à caractère général</b>	<b>591 444,76</b>	<b>276 079,16</b>
<b>Total chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>454 750,00</b>	<b>414 745,01</b>
<b>Total chapitre 014 : atténuations de produits</b>	<b>18 342,00</b>	<b>18 342,00</b>

<b>Total chapitre 65 : autres charges de gestion courante</b>		<b>150 577,00</b>	<b>135 214,99</b>
<b>Total chapitre 66 : charges financières</b>		<b>16 000,00</b>	<b>14 299,54</b>
<b>Total 67 : charges spécifiques</b>		<b>-</b>	
<b>O23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>26 000,00</b>	
<b>Total 68 Dotation aux amortissements</b>		<b>1 494,30</b>	<b>542,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 258 608,06</b>	<b>859 222,70 €</b>

<b>Libellé RECETTES</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>Total 70 - ventes de prod. Services</b>		<b>36 024,50</b>	<b>63 395,28</b>
<b>Total 73 - impôts et taxes</b>		<b>321 357,00</b>	<b>353 907,98</b>
<b>Total 731 imposition directes</b>		<b>187 173,00</b>	<b>185 666,00</b>
<b>Total 74 - dotations subv / particip.</b>		<b>234 224,75</b>	<b>254 258,75</b>
<b>Total 75 - autres prod. De gestion</b>		<b>40 000,00</b>	<b>105 924,59</b>
<b>Total 13 atténuation de charges</b>		<b>1 216,78</b>	<b>15 922,30</b>
<b>Total 76 produit financier</b>		<b>0</b>	<b>0,45</b>
<b>Total chapitre 77 produit spécifique</b>		<b>-</b>	<b>1 485,00</b>
<b>TOTAL RECETTES HORS EXCEDENT REPORTE</b>		<b>819 996,03</b>	<b>980 560,35</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement, reporté</b>	<b>439 212,03</b>	<b>439 212,03</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 259 208,06 €</b>	<b>1 419 772,38 €</b>

Section investissement

<b>Libellé</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>342 609,49</b>	<b>342 609,49</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>33 839,00</b>	<b>26 036,42</b>
1641	Emprunt en euros	30 000,00	26 036,42
165	Dépôt et cautionnement	3 839,00	

<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>218 614,61</b>	<b>208 764,44</b>
2116	Cimetière	10 000,00	
2131	Bâtiment public	64 238,40	68 574,96
2132	Immeuble de rapport	5 000,00	
2135	Installation générale et agencement	5 000,00	31 964,40
2138	Autre construction	10 000,00	4 018,19
2157	Autre matériel et outillage de voirie		5 788,10
2158	Autre installation matériel et outillage	20 000,00	2 059,00
2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	5 239,76	
2182	Matériel de transport	93 136,45	93 136,45
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	2 312,90
2184	Mobilier	1 000,00	910,44
<b>Total dépenses réelles D'INVESTISSEMENT</b>		<b>595 063,10</b>	<b>577 410,35</b>

	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>381 351,04</b>	<b>382 193,97</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>187 712,06</b>	<b>134 182,45</b>
<b>16</b>	<b>Emprunt et dette assimilés</b>		<b>1 480,14</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisation corporelles</b>		<b>448,15</b>
	<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>569 063,10</b>	<b>518 304,71</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>569 063,10</b>	<b>518 304,71</b>

### **Vote du Compte Financière unique**

**POUR : BATTÉ, BREARD, FOURNEAUX, LEMAISTRE, MAHU, RICHARD VASSEUR,**

**Mesdames BARBIER, CARPENTIER, GAINVILLE, MATÉ, MUSONI, BRAINVILLE, PETIT.**

### **3. Présentation et vote de l'affectation du résultat,**

A la suite de la présentation du Compte Financier Unique, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat suivant :

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		121 337,65
- un excédent reporté de :		439 212,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		560 549,68
- un déficit d'investissement de :		59 105,64
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		59 105,64
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		560 549,68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		59 105,64
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		501 444,04
		<hr/>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		59 105,64

### **Vote de l'affectation du résultat**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité.

#### **4. Vote des taux de fiscalité locale,**

Monsieur le Maire présente et propose de conserver les taux de fiscalité locale comme indiqué ci-dessous:

Taxe foncière bâti 30.43%

Taxe foncière non bâti 13,60%

Cotisation Foncière des Entreprises 7,37%

Taxe d'Habitation 4.93 %

### **Vote des taux de fiscalité locale**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité.

#### **5. Présentation et vote du budget 2026,**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2026 équilibré de la façon suivante :

1 342 084.55€ en fonctionnement

178 681.00€ en investissement

Monsieur le Maire explique que dans le détail de l'investissement il y a eu des budgets d'alloués pour les différents travaux évoqués précédemment, qui nécessitent une intervention si possible l'été, afin de ne pas perturber l'école. C'est pourquoi nous souhaitons demander rapidement des fonds de concours afin de pouvoir débiter rapidement les travaux. La commission travaux va donc très rapidement analyser les différents devis.

## Vote du Budget primitif 2026

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité.

### **6. Référentiel M57 – application de la fongibilité des crédits,**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2026.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

Les membres du conseil délibèrent :

À l'unanimité en faveur de la fongibilité des crédits pour l'année 2026

### **7. Vote des subventions communales,**

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes et demande de procéder au vote :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant de subvention proposé</b>	<b>Vote</b>
<b>Cercle de la Gaieté</b>	<b>1 000€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Les mains créatives</b>	<b>1 000€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Anciens combattants</b>	<b>900€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Coopérative scolaire</b>	<b>1 300€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>CCAS</b>	<b>15 000€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Tête de mioches</b>	<b>1 000€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Alors on danse</b>	<b>700€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Néville pour vous</b>	<b>1 000€</b>	Les membres du conseil approuvent à l'unanimité
<b>Néville'âges</b>	<b>1 000€</b>	Madame GAINVILLE, et Messieurs VASSEUR et RICHARD ne prennent pas part au vote étant membre de l'association. POUR : BATTÉ, BOULANGER, BREARD,

		FOURNEAUX, LEMAISTRE, MAHU, Mesdames BARBIER, CARPENTIER, MATÉ, MUSONI, BRAINVILLE, PETIT.
<b>Moto cross</b>	<b>1 000€</b>	Monsieur BATTE ne prend pas part au vote étant membre de l'association. BOULANGER, BREARD, FOURNEAUX, LEMAISTRE, MAHU, RICHARD, VASSEUR, Mesdames BARBIER, CARPENTIER, GAINVILLE, MATÉ, MUSONI, BRAINVILLE, PETIT.

#### **8. Délibération pour le versement des primes pour les employés pour l'année 2026,**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les conditions de versement des primes pour l'année 2026. En effet, chaque année il convient de déterminer le versement des primes destinées au personnel communal selon les types de congés. Monsieur le Maire propose les mêmes conditions de versement que l'an passé.

Par délibération en date du 16 avril 2004, il a été mis en place le régime indemnitaire du personnel territorial :

- IHTS Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- IFTS Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales
- IAT Indemnité d'administration et de technicité
- IEMP Indemnité d'exercice de mission préfectures

Ces indemnités s'appliquent aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, à compter du 1er janvier 2004.

À la suite de la demande de la Trésorerie, et afin de maintenir ce régime indemnitaire en cas d'éloignement du service, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de délibérer sur les modalités de maintien ou non des primes listées ci-dessous suivant les différents cas d'éloignements de service ;

Après avoir délibéré les membres du conseil décident d'accepter le tableau ci-dessous pour les primes versées en 2026,

<b>Motif de l'absence</b>	<b>Maintien possible du régime indemnitaire</b>	<b>Pas de maintien du régime indemnitaire</b>
Congés annuel	IAT, IEMP, IFTS	IHTS
Congés de maladie ordinaire	IFTS, IAT, IEMP	IHTS
Congés de longue maladie		IAT, IEMP, IHTS, IFTS
Congés de longue durée		IAT, IEMP, IHTS, IFTS
Accident de travail ou maladie professionnelle	IAT, IEMP, IFTS	IHTS
Mi-temps thérapeutique	IAT, IEMP, IHTS,	IFTS
Congé de grave maladie		IAT, IEMP, IHTS, IFTS
Congé de maternité, paternité, adoption	IAT, IEMP, IFTS	IHTS

**Vote pour l'attribution des primes pour 2026**

L'ensemble des membres acceptent à l'unanimité.

## 9. Demande autorisation de recruter un saisonnier pour la saison 2026,

Monsieur le Maire évoque que comme chaque année, on vient compléter l'équipe technique, pour palier à l'activité plus intense par un contrat saisonnier, qui débutera le 15 juin au 15 septembre 2026.

### Vote pour autoriser le recrutement d'un saisonnier.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

## 10. Détermination des commissions communales,

Les commissions	B O U L A N G E R	M A T E	F O U R N E A U X	G A I N V I L L E	M A H U	C A R P E N T I E R	R I C H A R D	B R A I N V I L L E	B R E A R D	P E T I T	V A S S E U R	M U S O N I	B A T T E	B A R B I E R	L E M A I S T R E
<b>MAIRE</b>	x														
<b>ADJOINTS</b>		x	x		x										
<b>CONSEILLIERS COMMUNAUTAIRE</b>	x	x												x	
Plan Communal de Sauvegarde	x	x	x		x		x				x			x	fiche action, mise à jour du Plan Communal Sauvegarde
ccas	x	x	x	x	x							x		x	aides sociales -repas-galettes
d'appel d'offres	x	x	x		x						x		x		travaux sup à 25 000€ et ou 30 000 ttc
travaux - voirie et sécurité	x		x		x		x				x		x	x	tous les travaux dans la commune / état des voiries -circulation routière- entretien des haies
révision des listes électorale	x			x				x		x				x	contrôle de la liste électorale
fêtes et cérémonies et communication	x	x	x				x					x	x	x	vœux de la municipalité -8 mai-14 juillet et feux artifices -11 novembre-jouets Noël - et divers manifestations - petit journal - la Gazette - distribution dans les boîtes aux lettres divers informations -le site internet-
<b>COMMISSION FINANCES</b>	x	x	x		x	x		x	x		x			x	étude et préparation budget et CFU
cantine	x	x					x	x						x	cantine
fleurissement	x					x				x		x			
associations	x						x		x				x		
SDE76	T		S												
SMBV	T		S												
correspondant défense incendie	x		x												
CCID															
titulaires	x	x	x		x							x		x	
suppléants	Madame LHOMME, Monsieur MASSON, Madame VASSEUR, Madame HUET, Madame LE PAIH														
Syndicat du collège															
							x			x					

### Vote des commissions communales

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

## 11. Désignations des représentants de syndicats, (syndicat mixte des bassins versants, SDE76),

Monsieur le Maire propose les représentants suivants :

-SDE 76 Monsieur BOULANGER titulaire – Monsieur FOURNEAUX suppléant

-Syndicat des bassins versants Monsieur BOULANGER titulaire – Monsieur FOURNEAUX suppléant.

### Vote représentants de syndicats

L'ensemble des membres du conseil approuve les représentants.

## 12. Désignation correspondant défense incendie,

Monsieur le Maire propose les représentants suivants :

-Monsieur BOULANGER titulaire – Monsieur FOURNEAUX.

**Vote désignation correspondant défense incendie.**

L'ensemble des membres du conseil approuve les correspondants.

**13. Délibération pour lister les opérations qui sont payables par le compte 623 publicité, publication, relations publiques,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale fixée par le décret N°2007-450 du 25 mars 2007,

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputables au compte 623 « publicité, publication, relations publiques »,

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, arrêtent la liste du

Compte 623 :

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales, de cérémonies officielles commémoratives de voeux,
- Frais liés aux cérémonies de mariage, à l'inhumation, autres cérémonies d'état civil liées à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune,
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités partenaires,
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (repas des aînés de la commune, ...)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décoration, inauguration, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions, animations, remerciements ...)
- Frais liés aux manifestations culturelles et sportives
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière et évènement des agents municipaux (naissance, mariage, médailles, retraites, mutation ...) pour la carrière de partenaires (enseignants, associations, ...) et autres frais occasionnés liées à la vie administrative de la commune,
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou des associations (réunion de travail, de chantier...)

**Vote pour désignation compte 623.**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité

**14. Demande autorisation de déposer un fonds de concours pour la réalisation de la peinture à l'école.**

Monsieur le Maire précise comme cela a été évoqué plus tôt il demande l'autorisation de déposer un fonds de concours pour la réalisation de peinture à l'école. La commission travaux examinera les devis lors de la prochaine commission prévue rapidement.

**Vote pour déposer un fonds de concours pour la réalisation de peinture à l'école**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité

**15. Demande autorisation de déposer un fonds de concours pour la rénovation des toilettes de l'école maternelle.**

Monsieur le Maire précise comme cela a été évoqué plus tôt il demande l'autorisation de déposer un fonds de concours pour la rénovation des toilettes à l'école. La commission travaux examinera les devis lors de la prochaine commission prévue rapidement.

### **Vote pour déposer un fonds de concours pour la rénovation des toilettes à l'école**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité

### **16. Demande autorisation de déposer un fonds de concours pour l'installation de volets roulants au dortoir de la maternelle.**

Monsieur le Maire précise comme cela a été évoqué plus tôt il demande l'autorisation de déposer un fonds de concours pour l'installation de volets roulants au dortoir de l'école. La commission travaux examinera les devis lors de la prochaine commission prévue rapidement.

### **Vote pour déposer un fonds de concours pour la fourniture et pose de volet roulant au dortoir de l'école**

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité

### **17. Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande si tous les élus sont d'accord pour l'envoi par mail de leurs convocations.

L'ensemble des membres du conseil accepte.

- Point Communauté de Communes :

1- Installation du nouveau bureau

Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président.

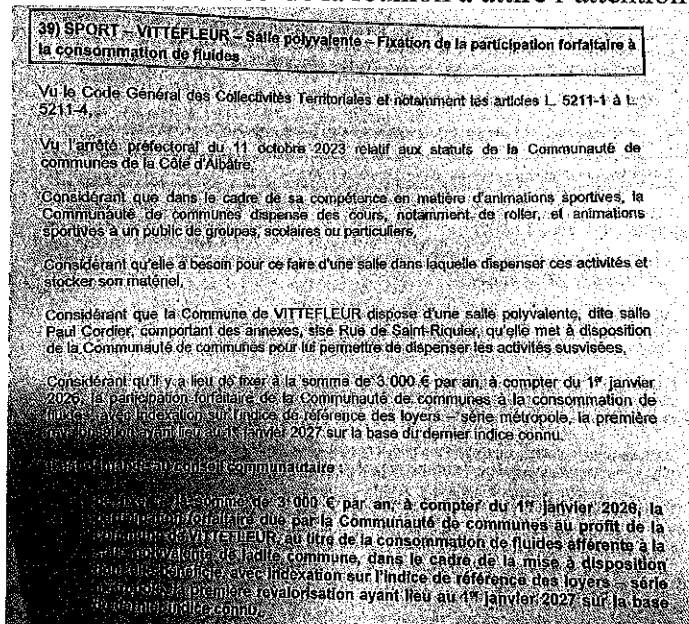
- Patrice Hoyé (Bosville) :  
Infrastructures communautaires transitions et accessibilité
- Sandrine Losay-Annebique :  
Politique du bien vieillir en côte d'albâtre, de l'habitat, du logement et des aménagements de centre bourg.
- Jean-Claude Duboc (Ingouville) :  
Finances
- Jean-François Lamant (Cany) :  
Politiques sportives centre aquatique intercommunal lac de Caniel et basses eaux
- Annie Dumesnil (Canouville) :  
Enfance jeunesse, services de proximité et la Clusaz
- Pascal Vanier (Blosseville) :  
Gestion et valorisation des déchets et SMITVAD
- Yves Tasse (Veules) :  
Développement économique et touristique, port de plaisance et RH
- Véronique Isabelle (Bertheauville) :  
Planification PLUI et urbanisme
- Francis Audou (Grainville) :  
Eau assainissement
- Sophie Douville (Bertreville) :  
Transports, axes de mobilités douces et vie associative
- Sylvain Monnier (Saint Vaast Dieppedalle) :  
Culture et patrimoine de mémoire
- Isabelle Comont (Drosay) :  
Santé et mutualisation
- Benjamin Gorgibus (Saint Valery) :  
Voirie, électrification et éclairages publics.

## 2- Point réunion du 22/04 de la CCCA :

- ➔ Budget :
  - Budget principal, 78%
  - Budget Eau, 10%
  - Budget assainissement, 8%
- ➔ Fond de concours : 1m€ pour 2026.
- ➔ Dette de la CCCA : 7,3m€ => 260€/habitant.
- ➔ Budget 2026 impacté avec la loi finance
- ➔ Même niveau d'accompagnement des communes en 2026 (à compléter avec le montant de la dotation 2026)
  - Attention : La commission finance prévoit de revoir les conditions d'attribution de cette dotation pour une meilleure répartition)
- ➔ Pas de changement sur les taux d'imposition
  
- ➔ Attention à la loi de février 2025 sur les PFAS (polluants éternels), il est prévu la mise en place, sur le territoire de la CCCA, 4 unités de traitement de l'eau, une unité coûte 9m€ => 36m€
  - ⇒ Impact potentiel pour la suite concernant les factures d'eau. La question a été posée, la CCCA fera le maximum pour limiter une répercussion sur les administrés.
  
- ➔ Délibération n°38, Néville a encore des voiries qui ne sont pas rétrocédées à la ComCom.
  - ⇒ Résidence de l'église,
  - ⇒ Cœur de bourg,
  - ⇒ Une partie de la rue du carrelet.

La question a été posée pour savoir comment faire. Une demande est à faire au service juridique afin d'être appuyé pour réaliser les différentes rétrocessions. Pour le cœur de Bourg, le dossier est plus complexe, la voirie appartient toujours à Nexity (Marnière).

## ➔ La délibération n°39 de la réunion a attiré l'attention :



Pour Néville, l'occupation de la CCCA par semaine est de :

### Salle des sports :

- 27h par semaine pour le conservatoire,
- 1h par semaine pour le ludisport

### Salle des fêtes :

- En moyenne, 3 représentations par an (gratuité de la salle)
- 1 jeudi par mois pour le relais assistante maternel

Une convention est signée avec le conservatoire de la CCCA depuis 2016, les montants versés à la commune pour l'occupation des locaux, par an :

- 2016 à 2022 : 1000€
- 2022 à 2023 : 1400€

➤ Depuis 2023 : 1500€

Au regard des éléments dans la délibération n°39, nous allons revoir la convention avec la CCCA ainsi que le montant associé.

Réunion à prévoir :

- Il convient de programmer une réunion Fêtes et cérémonies pour organiser les différentes animations.
- Il convient de programmer une réunion Travaux pour réaliser et analyser les devis travaux.
- Il convient de réaliser une réunion association.
- Il convient de réaliser une réunion de conseil le vendredi 05 juin 2026 à la suite du mail reçu de la préfecture du 22/04 :

« Mesdames et Messieurs les Maires,

Le bureau des élections souhaite vous informer que le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 fixe au **dimanche 27 septembre 2026** la tenue de l'élection des sénateurs de la série n°2 du Sénat.

A ce titre, **les conseils municipaux devront être impérativement convoqué le vendredi 5 juin 2026** afin de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants.

Un arrêté préfectoral précisant le nombre de délégués, et de suppléants, par commune sera prochainement diffusé, ainsi que les circulaires et documents nécessaires à cette désignation.

Ce décret est accessible via le lien suivant : Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053925339>)

### **Compte rendu délégations :**

- une action a été demandée pour traiter la présence de nuisible dans l'école coté maternelle pour la somme de 1 416€
- un nettoyeur haute pression a été acheté pour la somme de 898.80€
- achat d'une TV 104.34€, d'une antenne wifi 145.36€, 10 tables pour la salle de conseil 2195.98€.
- le tracteur est en panne il a été tracté chez l'entreprise Jerome Delaporte pour établir un devis.
- le tracteur tondeuse est en panne, l'entreprise Jérôme Delaporte tente de le réparer.
- durant les vacances scolaires le banc de l'amitié a été peint à l'école
- un administré s'est rapproché de la mairie pour réaliser un conseil municipal des jeunes
- avec les adjoints nous avons réalisé les entretiens individuels des agents.
- la distribution de sacs translucides s'est bien déroulée, si des personnes ne sont pas encore venues les récupérer, ils le peuvent.
- une déclaration à l'assurance a été faite pour des ardoises parties à l'église, en attente de la réception du devis par l'entreprise
- il a été signalé que la cheminée de la mairie est en mauvaise état, il conviendra à la commission travaux de regarder ce point.
- travaux école, plusieurs réparations et amélioration sont à engager, la commission travaux devra regarder ce point.
- mise en place de panneau pocket +, une possibilité d'avoir des onglets, afin de mieux classer les informations et permettre d'enrichir les diffusions,

Fin de séance à 20 h 10.

Le Maire,



Le secrétaire.